

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

MAINTENANT ACCESSIBLES AUX MÉDIAS ET AUX CITOYENS SUR INTERNET : DES CONCLUSIONS D'ENQUÊTES DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Québec, le 3 mars 2011 – À compter d'aujourd'hui, le Protecteur du citoyen rend disponibles sur son site Internet www.protecteurducitoyen.qc.ca les conclusions de certaines de ses enquêtes, tant en administration publique que dans le secteur de la santé et des services sociaux. En vous abonnant au fil RSS installé sur cette page, vous pourrez être informé au fur et à mesure que de nouvelles conclusions d'enquêtes seront ajoutées.

Une telle initiative vient répondre notamment à la demande de journalistes désireux de connaître le contexte et les résultats des plaintes traitées au Protecteur du citoyen, ce que l'institution ne peut rendre public ou commenter tant que l'enquête n'est pas conclue.

Sous la rubrique **Conclusions d'enquêtes**, on trouve, pour chaque « cas vécu » :

- un bref exposé des motifs de la plainte;
- les recommandations du Protecteur du citoyen aux autorités visées;
- les résultats obtenus.

Dans le respect de ses impératifs de confidentialité, le Protecteur du citoyen peut retrancher certains renseignements dans la synthèse d'un dossier.

Également en ligne depuis peu : les rapports d'interventions et les réactions aux projets de loi et de règlement

Accessibles depuis la Salle de presse et dans la section Dossiers et documentation, les **rapports d'interventions** concernent le secteur de la santé et des services sociaux. Ils portent sur des faits qui ont amené le Protecteur du citoyen à agir à la suite d'un signalement ou de sa propre initiative. Tout comme pour les conclusions d'enquêtes, on y trouve un exposé de la situation, les recommandations du Protecteur du citoyen aux autorités visées ainsi que les résultats obtenus.

Les **réactions aux projets de loi et de règlement** sont aussi maintenant disponibles sur Internet, depuis la [Salle de presse](#) et dans la section [Dossiers et documentation](#).

Rappelons que le Protecteur du citoyen a pour mission de prévenir et corriger les erreurs ou les injustices commises à l'égard de toute personne, groupe de personnes ou entreprise en relation avec un ministère, un organisme du gouvernement du Québec ou une instance du réseau de la santé et des services sociaux. Le Protecteur du citoyen est une institution neutre et indépendante relevant de l'Assemblée nationale du Québec.

-30-

Source : Le Protecteur du citoyen

Renseignements :

Joanne Trudel, directrice des communications

418 644-0510

joanne.trudel@protecteurducitoyen.qc.ca

www.protecteurducitoyen.qc.ca